

Paris, le 9 juillet 2021

## **La FFMKR présente une étude démographique sur l'accès aux soins en kinésithérapie sur le territoire français**

Le président de la FFMKR, Sébastien GUÉRARD, a convié ce vendredi 9 juillet 2021 la presse afin de présenter les résultats d'une étude sur l'accès aux soins en kinésithérapie en France.

Cette dernière, menée par le groupe de travail "démographie" de la FFMKR et pilotée par Joy Raynaud, docteur en géographie et aménagement du territoire, consultante en expertise territoriale et accès aux soins, avait pour objectif d'évaluer l'adéquation entre l'offre et le besoin de soins à une échelle fine, celle des bassins de vie/cantons-ville et mesurer les tensions entre l'offre et la demande sur les territoires.

7076 participants (soit 10 % de l'effectif des kinésithérapeutes libéraux), répartis sur 64 % des bassins de vie ont répondu à l'enquête du 22/04 au 16/05/2021, dont les variables explicatives sont proches de celles de l'ensemble des kinésithérapeutes libéraux.

L'enquête retient du côté des kinésithérapeutes libéraux de fortes tensions sur l'offre de soins avec seulement 32 % de professionnels capables de proposer un rendez-vous pour une prise en charge urgente ou pour une maladie chronique.

Contrairement aux idées reçues, une saturation s'observe partout : des communes denses aux espaces ruraux enclavés, des zones dites "sur-dotées" aux zones "très sous-dotées".

82 % des répondants se sentent surmenés et 87 % observent une augmentation de la demande. Il est crucial d'anticiper l'augmentation de la demande de soins afin de remédier à l'épuisement des professionnels et aux conséquences délétères sur la santé des patients.

Les patients de leur côté se heurtent à des difficultés d'accès aux soins et à une forte probabilité de refus. Chez les 32 % de kinésithérapeutes capables de proposer un rendez-vous rapidement à un nouveau patient, la médiane du délai d'obtention d'un rendez-vous est de 3 jours pour un soin rapide et de 10 jours pour un soin chronique.

Presque la moitié des répondants estiment qu'ils ne sont pas en mesure de proposer autant de rendez-vous hebdomadaires qu'ils estiment suffisants pour une prise en charge optimale de leurs patients. Ces tensions ont pour conséquences des reports de soins, des aggravations des pathologies, des risques de chronicisation et des renoncements aux soins.

.../...

La FFMKR a émis une série de préconisations pour limiter ces tensions offre/demande et qui pourraient être mise en place très rapidement :

- Autoriser l'accès direct au kinésithérapeute afin de lui permettre de plus facilement hiérarchiser la priorité des prises en charge ;
- Supprimer la prescription quantitative afin de laisser le kinésithérapeute déterminer le nombre de séances adapté aux besoins de soins du patient ;
- Permettre au kinésithérapeute de prescrire de l'activité physique adaptée (APA) ;
- Revoir les « curseurs » du zonage démographique ;
- Redéfinir et affiner les zones qualifiées de “sous-dotées” et “très sous-dotées” ;
- Inciter et favoriser l'accueil des étudiants pour effectuer leurs stages et/ou études dans les zones et bassins de vie / cantons-villes que nous avons identifiés comme étant les plus fragiles.

La FFMKR souhaite poursuivre ces travaux en partenariat avec la CNAM et la DGOS qu'elle a déjà rencontrées pour analyser la perception de ce phénomène du point de vue des patients et mesurer l'impact sur leur santé. Plusieurs paramètres mériteraient d'être analysés, comme la distance parcourue entre le domicile des patients et les cabinets de kinésithérapie pour mieux considérer les flux des patients, ou encore sur la perception des patients concernant la difficulté d'accès aux soins et les tensions offre/demande, l'impact du report ou du renoncement aux soins sur leur santé et pour finir le rapport coût/bénéfice de l'investissement dans les soins de kinésithérapie.

**Contact presse :**  
Sébastien GUERARD, Président  
Tél. 06 03 85 96 28  
[president@ffmkr.org](mailto:president@ffmkr.org)